

LA TRIBUNE

de L' A.D.R.E.R

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel
5 le Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur mer

www.adrer.org

Association agréée en qualité d'association locale d'usagers au titre de l'article L 121-5 du code de l'urbanisme.
Arrêté Préfectoral n° 2014/21

LE BUDGET 2018 DE LA COMMUNE

Synthèse

Les principaux éléments du budget communal 2018 sont détaillés dans ce numéro de la Tribune :

- baisse de l'endettement
- maîtrise des charges de fonctionnement (dont charges de personnels)
- pas de hausse des taux d'imposition
- poursuite des investissements courants (voirie, bâtiments communaux)
- arrivée à maturité des grands projets: arrières plages, escaliers plage Rayol, études érosion plages)

I. Processus budgétaire - Rappel

Le budget "primitif" a été voté dès le mois de décembre 2017 sans attendre le vote du budget "supplémentaire" lorsque sont connues les nouvelles bases fiscales de recettes notifiées en mars par l'Etat et que les dépenses sont arrêtées avec les services de la comptabilité publique. Cela permet aux services technique et administratif de connaître dès le début de l'année leur budget et donc de mieux planifier. Les ajustements se font ensuite en cours d'exercice.

II. Les taxes locales communales et intercommunales

Nous l'avons souligné l'an passé¹ La taxe d'habitation et la taxe foncière, qui constituent les principales recettes de la commune, sont calculées sur des bases devenues obsolètes. Le gouvernement travaille, en parallèle, sur une réforme des bases et sur la suppression de la taxe d'habitation. En l'état actuel du projet, la taxe d'habitation sera supprimée progressivement à partir de 2019 sur les résidences principales pour les contribuables dont les revenus sont inférieurs à un seuil² au plus tard en 2012. Bonne nouvelle cependant pour les finances communales: les résidences secondaires (74% dans la commune) resteront taxées en tout état de cause. Pour la commune la taxe d'habitation représente 70% de son budget, le manque à gagner résultant de sa suppression étant en principe compensé par une dotation de l'Etat.

¹ Tribune N°40

² pour un couple, le seuil sera 43 000 € de revenu fiscal de référence, soit des revenus d'environ 38 900 € pour le couple (environ 4 000 € par mois).

A. Les taux votés par la commune - 2013/2018

L'orientation budgétaire décidée en novembre 2017 est une stabilité des taux fiscaux pour 2018 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	18,93 %	18,72 %	18.72%	19.91% ³	19.91%	19.91%
Taxe foncier bâti	13,32 %	13,14 %	13.14%	13.14%	13.14%	13.14%
Taxe foncier non bâti	24,58 %	24,25 %	24.25%	25.79%	25.79%	25.79%
CFE	23,19 %	22,88 %	22.88%	22.88%	22.88%	22.88%

Le taux de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) est désormais fixé par la Communauté de Communes.

Depuis 2 ans la commune différencie les résidences principales des secondaires par l'application d'un abattement de 15 % sur la valeur locative des résidences principales au lieu de 10 %. Cette disposition a été renouvelée pour 2018.

B. Les taux votés par la Communauté de communes - 2013/2018

Afin de financer son fonctionnement la communauté des communes du Golfe ajoute aux taxes des communes ses propres taux ("additionnels"). Ces taux de taxe additionnelles qui viennent d'être votés par le Conseil de l'Intercommunalité évoluent ainsi :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	1.46%	1.46%	1.46%	2.05% ⁴	2.05%	2.05%
Taxe foncier bâti	1.11%	1.11%	1.11%	1.56%	1.56%	1.56%
Taxe foncier non bâti	3.36%	3.36%	3.36%	4.72%	4.72%	4.72%
CFE	1.84%	1.84%	1.84%	2.58%	26.03%*	26.03%

*Depuis le 1er janvier 2017, c'est la communauté des communes qui vote le taux de la CFE unique sur tout le territoire de l'intercommunalité⁵. En conséquence ce qui était "additionné" aux taux des communes jusqu'en 2016 est désormais globalisé. On rappellera que la CFE va s'appliquer dorénavant aux loueurs de meublés même non professionnels.

L'intercommunalité prend de l'ampleur, ses compétences se renforcent⁶: l'eau, l'enseignement musical et de la danse (Conservatoire Rostropovitch), et l'office de tourisme de Cogolin. Elle compte aujourd'hui 195 agents (salariés, stagiaires, contractuels) représentant une masse de rémunérations brutes prévisionnelles de près de 11 millions d'euros. En vertu de sa participation "au fonds de péréquation" en tant que collectivité "riche", elle reverse 5.7 millions d'euros aux communes moins favorisées. Elle présente un excédent de fonctionnement de 3.9 millions d'euros qui devrait être affecté aux investissements (chantiers anti inondations, agrandissement du siège, acquisition foncière à la Mole, outils et réseaux numériques, ...)

³ Voir Tribune ADRER N° 37

⁴ voir Tribune ADRER N° 37 pour explication

⁵ <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/approfondissements/financement-intercommunalite.html>

⁶ source Var Matin 22/02/18

C. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Les taux de la TEOM, également assise sur les mêmes bases, désormais fixés par l'Intercommunalité, mais toujours sur des bases obsolètes comme la valeur locative foncière, se présente ainsi au budget 2017 par comparaison avec les précédentes:

	2015	2016	2017	2018
Cavalaire	8,28%	8,07%	8,07%	8,07%
Cogolin	11,69%	11,40%	11,40%	11,40%
Croix Valmer	11,40%	11,12%	11,12%	11,12%
La Garde Frénet	10,94%	10,67%	10,67%	10,67%
Gassin	7,80%	7,61%	7,61%	7,61%
Grimaud	10,94%	10,67%	10,67%	10,67%
La Mole	9,92%	9,67%	9,67%	9,67%
Plan de la Tour	13,79%	13,45%	13,45%	13,45%
Ramatuelle	7,18%	7,00%	7,00%	7,00%
Ste Maxime	10,94%	10,67%	10,67%	10,67%
St Tropez	11,22%	10,94%	10,94%	10,94%
Rayol Canadel	8,21%	8,00%	8,00%	8,00%

Bien que cette taxe n'évolue pas par rapport à 2016, on observe que les taux restent encore fortement hétérogènes d'une commune à l'autre. La moyenne arithmétique est de 9,94%. Nous écrivions l'an passé: *"une réflexion pour un lissage qui verrait les taux s'aligner induisant une hausse pour certaines communes et une baisse pour d'autres est en cours, observation faite que certaines communes bénéficient d'un service de ramassage plus fréquent que d'autres"*.

Force est de constater qu'on réfléchit toujours...! ⁷

III. Le budget 2018 de la commune du Rayol-Canadel

Remarque méthodologique : comme l'an passé, l'ADRER a pris l'option de comparer le budget 2018 avec les recettes et dépenses réellement constatées au cours de 2017⁸ cette approche nous semble plus réaliste pour évaluer la gestion financière.

A. Fonctionnement

Remarque importante, l'écart entre budget 2018 et réalisé 2017 s'explique par la procédure budgétaire: la commune, on le sait maintenant, vote en décembre 2017 un budget "primitif" sans connaître le résultat de fonctionnement réalisé qui ne le sera qu'en mars 2018. Par prudence les budget de dépenses et de recettes sont surévalués (frais de personnels budgétés sur 12 mois pleins ce qui n'est jamais le cas, budgétisation d'un chapitre imprévu).

⁷ voir Tribune N°31 sur le régime de la redevance

⁸ telles qu'elles figurent au "Compte Administratif" approuvé en décembre 2017

1. Recettes de fonctionnement

	Recettes réalisées 2014*	Recettes réalisées 2015*	Recettes réalisées 2016*	Recettes réalisées 2017*	Budget 2018**
Recettes totales ⁹	3 436 831 €	3 499 260 €	4 317 599 €	4 270 366€	3 203 264€
Dont impôts et taxes	2 862 838 €	2 909 603 €	2 910 022 €	2 934 374€	2 821 864€

* Source compte administratif

** Source budget primitif

Les 3 taxes représentent à elles seules 88 % des recettes totales.

2. Dépenses de fonctionnement

Dépenses réalisées 2014	Dépenses réalisées 2015	Dépenses réalisées 2016	Dépenses réalisées 2017	Budget 2018
2 906 729 €	2 857 811 €	2 910 305 €	2 805 210€	3 181 750€

Le total des dépenses budgétées pour 2018 (3 181 750€) se compose des principaux éléments suivants que nous avons sélectionnés:

- charges de personnel et frais assimilés: 1 350 501€ représentant 42% du total (contre 1 332 207€ en 2017)
- charges à caractère général: 737 545 €
 - dont eau/assainissement: 30 000€
 - dont prestations de service: 69200€
 - dont réparation voirie : 30 000€ (40 000€ en 2017)
 - honoraires et frais actes contentieux: 100 000€ (89 500€ en 2017)
- autres charges de gestion courante: 328 200€
- intérêts des emprunts: 55 639€
- imprévus : 71 864€

Les subventions aux associations se détaillent ainsi par comparaison à l'année précédente étant rappelé que la subvention allouée à l'office de tourisme a été supprimée car elle est depuis 2 ans prise en charge par l'intercommunalité même si la commune le finance d'une autre manière

	2017	2018
ADORA Domaine du Rayol	12 500 €	12 500 €
Amicale des anciens du groupe de commandos d'Afrique et 3 ^{ème} choc	400€	400 €
Amicale des sapeurs pompiers		300€
Association Omnisports du Rayol-Canadel	4 500 €	3500€
Atelier de peinture du Rayol-Canadel	2 000 €	2000€
Comité officiel des fêtes du Rayol-Canadel	23 000 €	23 000€
Animaux sans frontière	1 500 €	1500€
Club Rencontres et amitiés	2 500 €	3000€
Compagnie des Tragos	1000€	1000€
Amicale du personnel communal	1 500€	1500€
Anciens combattants et victimes de guerre Lavandou, Bormes, Rayol-Canadel	300€	300€
Cavalaire Gym Avenir	600€	200€
Sea Sun Country	150€	150€
Sté Nationale d'entraide de la Médaille militaire 1729eme section	100€	
Rand'O Rayol!	3300€	3400€
Rayol-Europe (jumelage)	12 000€	9200€
Société de chasse l'ecureuil		500€
SNSM Cavalaire		500€
Club bouliste		600€

⁹ non compris les "dépenses d'ordre" c'est à dire les virements entre sections.

Par ailleurs le CCAS a été crédité de 12 000€ (délibération du mois de décembre 2017).

B. Excédent de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues (3 203 264€) moins les dépenses de fonctionnement prévues (3 181 749€) donnent un autofinancement prévisionnel de 21 514€, affecté aux investissements.

C. Investissement

Les dépenses 2018 s'élèvent à 1 162 918 € dont nous déduisons le remboursement des emprunts en cours (243 853€) pour obtenir le montant des dépenses d'équipement soit 919 065,00 € dont nous extrayons les principaux éléments:

	Rappel 2017	2018	statut
Rénovation des appartements communaux	50 000 €	50 000 €	
Réhabilitation de la mairie	25 000 €	0	
Mise en place de la signalétique locale	50 000 €	50 000€*	report budget 2017 non exécuté
Acquisition locaux commerciaux avenue Mistral		165 000€	réalisé
Modernisation du réseau électricité	170 000 €	170 000 €	report budget 2017 non exécuté
Matériels techniques - véhicules	45 000 €	30 000€	
Aménagement paysager "espace naturel sensible"(ENS)	193 200 €	0	
Aménagement et restructuration avenue du Titan	90 000 €	0	
Mise en sécurité des établissements recevant du public	45 000 €	0	
Aménagement parking Cavalho / Domaine		30 000€	réalisé
voirie		100 000€	
Aménagement arrivée plages Rayol av Reine Jeanne		703 200€	Prévu mi octobre 18

Ces investissements seront autofinancés par l'excédent de fonctionnement cumulé de 1 162 919€ dont 460 000 € de produits de cessions.

Dernière minute: une expertise géologique vient de confirmer l'imminence d'un effondrement de roches sur le versant occidental du Canadel, menaçant plusieurs habitations. Le terrain étant communal, la charge des travaux devra être reprise par la commune pour un montant estimé de l'ordre de 1M€. Des subventions seront recherchées.

IV. Situation financière - endettement

Le montant de l'endettement de la commune s'élève au 1er janvier 2018 à

- 2 082 636€ (2 327 643 € au 1er janvier 2017 soit une baisse de 11% - 36% depuis 2013)
- sur une durée moyenne de 12 ans.

La charge annuelle de la dette s'élève à

- 262 507 € au titre du capital (budget investissement), et
- 55 639 € au titre des intérêts (budget de fonctionnement), en baisse de 8 010€.

L'encours de l'emprunt "Empain" mis en place en 2009 sur 25 ans pour indemniser l'aménageur de la Tessonnière s'élève encore à 810 064 € à rembourser sur 15 années. Un avenant signé en 2018 a permis d'arrêter un taux fixe de 1.42%.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2017 et il n'en est pas prévu au budget 2018.
